



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

ÉVALUATION DU PROGRAMME

Accompagnement des États et de leur société civile vers la pleine appropriation et utilisation des mesures et peines alternatives à la détention des ECL



TERMES DE RÉFÉRENCES

Commanditée par Grandir Dignement dans le cadre d'un programme financé par l'Agence Française de Développement

Propositions à envoyer avant le 21 octobre 2023

partenariat@grandirdignement.org

SOMMAIRE

1° Présentation de l'association Grandir Dignement.....	3
2° Description de l'action à évaluer	4
2.1 Présentation de l'action à évaluer et de son contexte	4
2.2 Justification de l'évaluation.....	9
2.3 Description des enjeux et de la démarche générale	9
2.3.1 Problématique de l'évaluation.....	10
2.3.2 Démarche de l'évaluation	10
3° Description du travail demandé à l'évaluateur.....	11
3.1 Les faits : établir un bilan global de l'action	11
3.2 Evaluer l'action	11
3.3 Les conclusions	11
4° Description de la prestation à fournir	12
4.1 Description de l'expertise attendue	12
4.2 Calendrier.....	13
4.3 Budget disponible.....	14
4.4 Livrables (apports d'évaluation)	14

Projet n° : CZZ 3200 01 S

Pays : République de Madagascar et République du Niger

Secteur : jeunesse – justice – droit

Thèmes : enfants en conflit avec la loi – justice des mineurs – droit de l’Homme

Opérateurs : Grandir Dignement – En partenariat avec les Ministères de la Justice / Services de protection de l’enfance / OSC intervenant en milieu carcéral et protection de l’enfance

1° Présentation de l’association Grandir Dignement

Grandir Dignement est une ONG française à but non lucratif qui intervient auprès des enfants confrontés à la justice. Elle œuvre simultanément en France, à Madagascar et au Niger. Dans ces trois pays d’intervention, à travers des contextes très différents, Grandir Dignement cherche à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral et plus généralement durant tout le processus judiciaire. Sa stratégie poursuit trois objectifs complémentaires :

- (1) protéger les enfants détenus et les accompagner dans leur réinsertion ;
- (2) promouvoir les alternatives à la détention et les dispositifs post-carcéraux ;
- (3) appuyer les institutions et mener un plaidoyer en faveur d’une amélioration du traitement et de la perception des enfants en conflit avec la loi.

Grandir Dignement considère que chaque enfant, quel que soit son passé, doit être traité dans le respect de sa dignité humaine et doit pouvoir devenir acteur de sa vie et de la société. Adhérente au réseau Don Bosco Action Sociale, Grandir Dignement s’inspire de la pédagogie salésienne de Jean Bosco. L’association accomplit toutes ses actions dans la sobriété et la simplicité.

Historiquement, Madagascar est le premier pays d’intervention de Grandir Dignement. Dès l’origine, la lutte contre les actes contraires aux droits de l’Enfant constitue un volet essentiel du projet. Progressivement, les conditions de vie s’améliorent et les jeunes bénéficient d’une prise en charge plus respectueuse de leur dignité humaine. Peu à peu, l’association étend ses activités et intensifie ses interventions à Madagascar, puis en France depuis 2015 et au Niger à partir de 2016.

En août 2023, l’association est présente dans 12 établissements pénitentiaires au sein des territoires malgache et nigérien. Un accompagnement global est mis en place : appui médical et alimentaire, suivi judiciaire, suivi éducatif et professionnel, accompagnement post-carcéral. Une présence quotidienne de travailleurs sociaux assure cette approche. Environ 600 enfants, âgés de 8 à 18 ans bénéficient de cette assistance. Convaincue que l’incarcération systématique n’est pas une fin en soi, Grandir Dignement a initié, en partenariat avec les acteurs étatiques, en 2014 à Madagascar et en 2017 au Niger des projets visant à mettre en place des alternatives à la détention afin de favoriser une justice adaptée à l’enfant. En août 2023, 9 juridictions ont initié des dispositifs alternatifs à la détention, 4 juridictions à Madagascar et 5 au Niger.

2° Description de l'action à évaluer

2.1 Présentation de l'action à évaluer et de son contexte

Le projet à évaluer, intitulé :« *Accompagnement des États et de leur société civile vers la pleine appropriation et utilisation des mesures et peines alternatives à la détention des ECL* » vise le développement des mesures et peines alternatives à la détention pour les enfants dans deux États où l'incarcération est quasi-systématique : la République de Madagascar et la République du Niger.

CONTEXTE GENERAL :

Les Républiques de Madagascar et du Niger font partie des pays les plus pauvres du monde avec un Indice de Développement Humain (IDH) particulièrement faible.¹

La majorité des enfants incarcérés à Madagascar et au Niger le sont à la suite d'un acte de délinquance motivé par leur situation sociale et économique extrêmement précaire. A Madagascar, 70% des enfants sont en détention préventive avec un nombre moyen de 1 200 enfants détenus. Au Niger, les informations concernant le nombre d'enfants placés en détention sont inexistantes. Grandir Dignement accompagne les enfants en détention dans 5 maisons d'arrêts soit environ 200 enfants.

En détention, les enfants se trouvent dans une situation de vulnérabilité importante : besoins fondamentaux insatisfaits, vétusté des infrastructures, surpopulation, garanties judiciaires inexistantes, absence de mesure visant à leur éducation et leur insertion, manque de formation du personnel... Il s'avère donc urgent d'accompagner ces enfants.

Attention : au regard des troubles politiques en cours au mois d'août 2023 au Niger, il est possible que des adaptations soient envisagées afin d'assurer une évaluation des actions de Grandir Dignement au Niger, ceci en bonne concertation avec l'AFD et l'évaluateur sélectionné.

PRESENTATION DE L'ACTION A EVALUER :

Le projet est dans sa deuxième phase entre 2021 et fin 2023, il s'inscrit dans la continuité d'une 1ère phase qui s'est déroulée de janvier 2018 à décembre 2020. Durant cette première phase, les autorités ministérielles et judiciaires de la République de Madagascar et de la République du Niger ont confirmé qu'ils souhaitent se diriger vers une justice pénale des mineurs plus respectueuse des droits de l'enfant en application de leur législation. Toutefois, l'enjeu de la deuxième phase consiste à appuyer cette tendance pour contrer trois niveaux de fragilités : la pratique judiciaire encore trop axée sur la mise en détention, l'accompagnement socioéducatif du jeune encore embryonnaire et trop dépendant de l'action de Grandir Dignement, et l'absence d'une société civile locale capable d'engager des plaidoyers dans ce domaine face aux autorités étatiques.

Au regard de ces problématiques et notamment du recours encore trop fréquent à la détention préventive des ECL sur les 2 pays, le projet consiste à soutenir les États et la société civile locale dans la

¹Madagascar se place 162^{ème} sur 189 avec un IDH de 0,521. Le Niger, classé 189^{ème} sur 189, présente un IDH de 0,377, le plus faible au monde en 2019. Source : 2019 Human Development Index Ranking <http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking>

structuration et le renforcement des mesures et peines alternatives à la détention et/ou aux poursuites judiciaires (MPAD/PJ) des ECL. A l'issue de cette deuxième phase, le projet vise à positionner le recours aux MPAD/PJ comme l'option de référence pour les ECL.

Bénéficiaires :

700 enfants en conflit avec la loi : Ce sont les bénéficiaires au cœur du projet. Filles ou garçons âgés entre 13 (responsabilité pénale) et 18 ans (majorité pénale). A Madagascar, dans les 5 localités d'intervention, environ 450 mineurs sont susceptibles d'être accompagnés en MPAD/PJ. Au Niger, dans les 5 localités d'intervention, environ 250 mineurs sont susceptibles d'être accompagnés en MPAD/PJ. Ceci correspond à un effectif cumulé sur 3 années de projet et qui correspond à la capacité de prise en charge de GD accompagné par des OSC locales.

10 Organisations de la Société Civile : Le présent projet vise à permettre d'accompagner 5 OSC / pays-cible vers une démarche d'initiateurs de projets ce qui aura pour effet de les impliquer et les rendre acteurs du changement.

5 Services sociaux décentralisés de l'état : La Phase 1 du projet a permis d'accompagner le service social du Ministère de la Population, de la Promotion De La Femme Et De La Protection De L'enfant du Niger à s'impliquer dans la prise en charge des ECL. La Phase 2 va permettre de poursuivre cet accompagnement et de l'étendre à d'autres zones du Niger.

Bénéficiaires indirect·e·s ciblé·e·s :

Env. 1 600 ECL en détention préventive et condamnés à des peines privatives de liberté à Madagascar et au Niger

Ensemble de la société des pays d'interventions : En abordant une problématique liée à la délinquance et donc connexe à l'ordre public, la Phase 2 du projet poursuit la dynamique de la 1ère phase dans le sens de l'apaisement et la réduction de l'insécurité, favorisés lorsqu'un État, soutenu par des partenaires techniques et/ou financiers, parvient à mettre en œuvre des dispositifs d'insertion socioéconomique pour les mineurs en prise avec la justice.

Durée et montant : Le projet, d'une durée de 36 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) dispose d'un budget de 500 000 € (dont un apport de 217 000 € de l'AFD).

Moyens Humains : Pour mettre en œuvre ce projet, les ressources humaines mobilisées sont les suivantes :

- Siège : la directrice, le directeur adjoint ainsi que le DAF (recrutement en juin 2023 d'une Responsable programme Siège) ;
- Délégation :
 - Responsable National (RN) / pays
 - Responsable Projet (RP) / pays

- Responsable Administratif et Financier / pays
- Responsable éducatif et insertion / pays
- Responsables d'antennes (5 par pays)
- Equipes sociales intervenant auprès des ECL / pays

- **Annexe 2 : organigrammes**
- **Annex 3 : Lexique Grandir Dignement**

Moyens techniques : GD dispose déjà des moyens matériels nécessaire au projet. Ces moyens ont été en partie acquis lors de la phase 1 du projet ou via d'autres projets parallèles :

- ✓ Matériels roulants (1 véhicule/pays + 2 roues sur les antennes)
- ✓ Local associatif en location Madagascar : 1 local en capitale + 3 bureaux régionaux et Niger : 1 local en capital + 4 bureaux régionaux.
- ✓ Matériel informatique
- ✓ Matériel éducatif/de formation et de plaidoyer

Implication des acteurs étatiques :

Au Niger :

La Phase 1 du projet s'inscrivait dans la continuité des orientations de la Délégation UE au Niger que ce soit via l'IEDDH, ou plus globalement, à travers le deuxième Programme d'Appui à la Justice et à l'État de Droit (PAJED II – 10è FED) qui avait comme composante l'assistance juridique en faveur des ECL. Le PAJED visait également la formation du personnel des forces de l'ordre et le renforcement de la protection judiciaire juvénile. Cela a permis la mise en œuvre d'une politique en matière de protection judiciaire juvénile. Depuis, le PAJED a pris fin et s'est transformé fin 2016 en aide publique budgétaire directe.

La Phase 2 s'inscrit dans la continuité de ces travaux préexistants et vise à apporter davantage d'informations sur l'impact des MPAD/PJ dans la pratique judiciaire et dans l'insertion des ECL. A cette fin, l'organisation poursuit son étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, en particulier avec la DPJJ, ainsi qu'avec les différents acteurs du milieu judiciaire des 5 localités-cibles, tels que les juges des enfants, le parquet et les services de greffe.

Il est espéré en complément de la collaboration habituelle avec le ministère de la Justice, qu'une réelle dynamique interministérielle puisse se mettre en place en intégrant notamment le ministère de la Population et le ministère de l'Intérieur. Ce lien interministériel existe sur le terrain puisque depuis 2017, les services décentralisés du ministère de la Population interviennent aux côtés des équipes de GD dans le suivi socioéducatif des ECL concernés par une MPAD/MJ. La phase 2 du projet prévoit une collaboration avec l'école de formation des juges nigériens.

A Madagascar :

Durant la 1^{ère} phase, Grandir Dignement a renforcé ses liens avec les réseaux de protection de l'enfance mis en place par le ministère de la Population soutenu par l'UNICEF.

La Phase 2 s'inscrit dans la continuité de ces travaux préexistants et vise à apporter davantage d'informations sur l'impact des MPAD/PJ dans la pratique judiciaire et dans l'insertion des ECL. A cette fin, l'organisation poursuit son étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, en particulier avec la DGAJER, ainsi qu'avec les différents acteurs du milieu judiciaire des 4 localités-cibles, tels que les juges des enfants, le parquet et les services de greffe.

De plus, le projet prévoit une collaboration avec l'école de formation des juges malgaches.

Une synergie interministérielle est espérée pour être en mesure de proposer des dispositifs extrajudiciaires où les forces de police et les services de protection de l'enfance ont un rôle à tenir.

Implication des partenaires techniques et financiers :

Au Niger :

En 2020, l'organisation a été soutenue par l'Ambassade de France sur un programme « Protection et réinsertion des mineurs en détention » (PREMID), financé via le Fond de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI). Le programme « PREMID » vise à soutenir 250 enfants incarcérés au sein des maisons d'arrêts de 5 juridictions du pays (Niamey, Zinder, Maradi, Tahoua et Dosso) afin de favoriser leur réinsertion. Il comprend deux volets essentiels : d'un part, le renforcement du cadre institutionnel de prise en charge des mineurs en milieu carcéral à travers notamment, la mise en place d'une étude sur la situation des enfants incarcérés dans le pays, le soutien à la Plateforme des acteurs intervenant en milieu carcéral, l'organisation de sensibilisations sur les droits des enfants et enfin la mise en place d'une formation pour les futurs acteurs de la chaîne pénale ; d'autre part, un appui direct auprès des enfants détenus, grâce à un suivi effectué par des travailleurs sociaux mobiles réalisant des visites régulières dans les maisons d'arrêts ainsi qu'à travers des formations professionnelles et des activités socio-éducatives.

La Phase 1 du projet s'inscrivait dans la continuité du soutien apporté par la délégation de l'UE qui est à l'origine de la mise en œuvre des LS par Grandir Dignement.

De plus, la Phase 1 s'articulait en cohérence avec le Plan de Travail Annuel (PTA) proposé par UNICEF Niger au Ministère de la Justice. Ainsi, en tant que partenaire, l'UNICEF a intégré le « projet PEMO » dans les objectifs de son programme de travail annuel (PTA) avec le Ministère de la justice.

La phase 2 s'appuie sur l'ancrage territorial issue du projet PREMID, et s'articule en bonne complémentarité avec le projet UNICEF septembre 2021 – septembre 2023. Les deux soutiens s'inscrivent dans le sens d'objectifs communs : une mobilisation de la société civile locale, le renforcement quantitatif et qualitatif des MPAD et l'appropriation progressive des enjeux par les autorités étatiques.

Pour résumer, les partenaires techniques et financiers impliqués dans ce projet :

- UNICEF
- Fonds de dotation de l'Ordre des avocats de Paris

A Madagascar :

Dorénavant, UNICEF Madagascar est partenaire techniques et financiers de Grandir Dignement pour la mise en œuvre du projet de LS à Madagascar. Ils veillent à ce que Grandir Dignement poursuive la transmission de son expertise aux mains du Ministère de la justice et l'implémente sur diverses localités du territoire. Ainsi en 2019 et 2020, le projet LS a été lancé dans la région d'Antalaha et de Mahajanga. L'organisation travaille depuis sa création en lien étroit avec le Ministère de la Justice, notamment la Direction des Affaires Judiciaires et des Réformes, et les juridictions de ses lieux d'intervention (Antananarivo ; Diego-Suarez, Mahajanga et Antalaha).

La phase 2 s'appuie sur l'ancrage territorial issue des précédents projets, et s'articule en bonne complémentarité avec les projets UNICEF septembre 2020 – septembre 2021 puis mai 2022 à septembre 2023. Les deux soutiens s'inscrivent dans le sens d'objectifs communs : une mobilisation de la société civile locale, le renforcement quantitatif et qualitatif des MPAD et l'appropriation progressive des enjeux par les autorités étatiques.

Pour résumer, les partenaires techniques et financiers impliqués dans ce projet :

- UNICEF
- Fondation UEFA pour l'enfance

Interventions similaires d'autres acteurs sur le sujet

- A. Autres dispositifs ou interventions proches ou similaires du projet/programme. Cohérence, articulation, complémentarité (ou non) du projet/programme avec ces derniers.

Au Niger comme à Madagascar, le domaine de l'accompagnement des ECL sur des mesures alternatives à la détention n'est pas caractérisé par le dynamisme de la société civile. La Phase 2 prévoit ainsi dans ses objectifs de remédier à ceci et de promouvoir et soutenir l'intervention d'OSC qui ont déjà des actions en lien avec la protection de l'enfance ou l'aide à l'insertion socioprofessionnelle.

Ci-dessous, quelques exemples d'intervention d'OSC/ONG sur des domaines connexes :

- Au Niger :

- L'organisation SwissContact propose aux ECL en milieu carcéral des formations professionnels et de l'accompagnement à la réinsertion.
- ANTD accompagne des enfants en difficulté sociale vers la formation ou l'obtention d'un emploi.

- L'association Yara LNC, présente à Zinder et Niamey, accompagne des enfants issus de milieux ruraux vers un enseignement de qualité.
- ⇒ Les OSC membres de la plateforme du milieu carcéral ont pour certaines des actions visant les ECL incarcérés.

- A Madagascar :

- Les associations de la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance, opérant principalement à Antananarivo, ont pour certaines des activités d'accompagnement de jeunes issus de la rue ou en grande difficulté sociale.
- L'Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Enfant (ASPE) composée de magistrats intervient via des centres d'accueil dans l'aide et l'accompagnement d'enfants en situation de vulnérabilité, dont certains sont en conflit avec la loi.
- L'association Fondation Sentinelles intervient auprès des enfants en conflit avec la loi dans le Quartier des femmes de la Maison centrale Antanimora et au Centre de Rééducation Pénitentiaire de Mandrosoa.

Détails des activités : EN ANNEXE 1, le cadre logique expose l'ensemble des objectifs, des activités et des résultats prévus dans le cadre du programme. Ces éléments sont la base principale sur laquelle s'effectuera l'évaluation.

2.2 Justification de l'évaluation

1. Modalités d'audit

- A. Modalités prévues de l'audit projet : Il est prévu un audit externe + évaluation externe
- B. Règles s'appliquant dans le cadre de ce projet⁴ ?

Une troisième phase a été proposée par GD, un audit financier externe sera mené en ce qui concerne cette 2^{ème} phase. Son financement est intégré au budget. L'identification de l'auditeur sera effectuée selon les règles du manuel AFD. L'ensemble des données sera archivé et mis à disposition de l'AFD.

2. Evaluation(s)

Une troisième phase a été proposée par GD, une évaluation financière sera menée en ce qui concerne cette 2^{ème} phase. Son financement est intégré au budget. L'identification de l'évaluateur sera effectuée selon les règles du manuel AFD. L'ensemble des données sera archivé et mis à disposition de l'AFD.

2.3 Description des enjeux et de la démarche générale

2.3.1 Problématique de l'évaluation

Grandir Dignement souhaite placer cette évaluation de l'action dans une démarche d'évaluation/contrôle global de la « réussite » de ses projets et de renforcement des compétences.

Cette évaluation aura principalement pour objectifs de (liste non-exhaustive) :

- Evaluer si l'objectif global du projet est atteint
- Evaluer la mise en œuvre des objectifs spécifiques
- Mesurer la contribution des objectifs spécifiques à l'objectif global
- Mesurer l'impact des activités grâce aux différents indicateurs de suivis : résultats attendus, chiffres clés, cibles visées atteintes...
- Evaluer la prise en compte des approches transversales dans le projet (environnement et climat, genre, jeunesse, ...)
- Evaluer le renforcement des capacités des partenaires
- Evaluer la capacité de production de données utiles à la meilleure compréhension globale du contexte des ECL.

2.3.2 Démarche de l'évaluation

L'évaluation se tiendra principalement dans les villes d'Antananarivo (Madagascar) et de Niamey (Niger). Des missions seront également effectuées dans certaines juridictions ayant déployé les alternatives à la détention (soit, à date de juillet 2023 : Zinder, Maradi, Tahoua, Dosso, Diego, Mahajanga, Antalaha).

Planning d'intervention proposé :

Novembre 2023	- Réunion de cadrage avec le consultant-e international-e au siège de Grandir Dignement à Strasbourg : prise de connaissance du programme et de son fonctionnement, compréhension des enjeux de l'évaluation
Décembre 2023	-Mission de terrain délégation Madagascar (Tana + localité d'extension) -10 jours sur place
Janvier 2024	-Mission de terrain délégation Niger (<i>sous réserve d'une possibilité en lien avec le contexte sécuritaire</i>) -8 jours sur place
Février 2024	-Bilan : entretien auprès délégations de Grandir Dignement + sièges, feed-back sur les missions de terrain -Remise du rapport final

Sur la base de ces éléments, il est demandé aux évaluateurs-trices de faire dans leur offre des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie d'évaluation qu'ils souhaitent utiliser et de faire éventuellement d'autres propositions méthodologiques argumentées. Les consultants-es présenteront également le calendrier de l'évaluation, la répartition du nombre de jours de travail proposée entre chaque évaluateur-trice aux différentes phases de l'évaluation, et l'articulation entre les membres de l'équipe d'évaluation.

3° Description du travail demandé à l'évaluateur

3.1 Les faits : établir un bilan global de l'action

Processus : partir d'**observations** recueillies, classées et triées pour en déduire des **constatations**.

- Description de l'action, des objectifs, des acteurs
- Rappel du contexte
- Description de la logique d'intervention et du cadre juridique
- Description des évolutions quantitatives et qualitatives des moyens utilisés
- Examen des partenariats
- Etude des instruments utilisés
- Présentation des modalités de suivi et pilotage de l'action

3.2 Evaluer l'action

Processus : à partir des **constatations**, appliquer les critères de l'**analyse** pour aboutir aux **jugements**

- **La pertinence** : examine le bienfondé de l'action au regard des objectifs et enjeux de départ
- **L'effectivité** : rend compte de la réalité et du degré de réalisation des actions conduites par rapport aux objectifs fixés, avec un point d'attention particulier sur la qualité du suivi socioéducatif proposé aux jeunes accompagnés en mesure pénale et/ou en suivi post-judiciaire.
- **L'impact** : juge les retombées de l'action à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans un champ plus vaste (effets immédiats et impacts à plus long terme). Notamment en ce qui concerne l'évolution de la culture judiciaire et socioéducative en matière de justice pénale des enfants.
- **La viabilité (ou la pérennité)** : examine si l'action a engendré une structure des pratiques capables de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention. Notamment en ce qui concerne l'implication des acteurs locaux institutionnels ou issus de la société civile dans le domaine de la justice pénale des enfants.

Il n'est pas nécessaire de reprendre tous les critères, il est souhaitable d'établir des priorités.

3.3 Les conclusions

Processus : à partir des **jugements** établis, déterminer les **conclusions**.

- Quelles conclusions ont été déduites ?
- Les conclusions répondent-elles aux questions des TDR ?
- Quelles ont été les forces et les faiblesses du projet ?
- Quelles sont les causes des écarts par rapport à ce qui était prévu ?

1.1 Les recommandations

*Processus : à partir des conclusions, et sur la base des **résultats** de l'action et d'une **analyse** du contexte de l'action, établir des recommandations. Les propositions doivent être réalistes.*

- Comment les atouts (ou forces) du projet peuvent être consolidés ?
- Dans quelles mesures les difficultés (ou faiblesses) du projet peuvent-elles être résolues ?
- Quelles est la hiérarchie des préconisations (selon leur importance et selon un calendrier prévisionnel) ?
- Quelles sont les recommandations d'ordre stratégique et celles d'ordre opérationnel ?
- Plus généralement, quels sont les enseignements à tirer ?

1.2 Tirer des enseignements

Enseignements plus généraux pouvant être étendus à d'autres actions.

1.3 Synthèse

- Quels sont les objectifs de l'évaluation ?
- Quelles sont les différentes questions auxquelles l'évaluateur a tenté de répondre induites par la problématique de l'évaluation ?
- Quelles sont les conclusions apportées à chaque question ?
- Quelles sont les recommandations apportées à chaque conclusion ?

4° Description de la prestation à fournir

4.1 Description de l'expertise attendue

L'évaluateur sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des auditeurs
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

Il sera demandé à l'évaluateur de fournir :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée
- Les références et expériences du/des évaluateurs
- La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV des personnes proposées pour réaliser l'audit
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.
- Une offre financière comportant le budget global (préciser la devise et le taux de change utilisé le cas échéant), Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises, ainsi que les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, frais de transport, etc.).

***Attention** : au regard des troubles politiques en cours au mois d'août 2023 au Niger, il est possible que des adaptations soient envisagées afin d'assurer une évaluation des actions de Grandir Dignement au Niger, ceci en bonne concertation avec l'AFD et l'évaluateur sélectionné.*

4.2 Calendrier

Réponse à l'appel d'offre : DATE LIMITE fixée au 20 octobre 2023

Envoi des propositions : M. Kevin MONIER

Période de l'évaluation : A définir entre 1^{er} novembre et 15 février 2024

Restitution du rapport final : février 2024

4.3 Budget disponible

Le/les offres peuvent concerner :

- L'évaluation sur 1 pays (Madagascar ou Niger) : Maximum de 5 000 €
- L'évaluation sur les 2 pays (Madagascar et Niger) : Maximum de 10 000 €

Ces montants incluent l'ensemble de la prestation, y compris voyages et déplacements, honoraires, prises en charge divers et 4.4 Livrables (apports d'évaluation)

- ❖ Rapport d'évaluation de l'action
- ❖ CR de mission détaillé

Le rapport d'évaluation définitif doit comporter les éléments suivants (liste non-exhaustive) :

- Un sommaire
- Une liste des sigles utilisés
- Une carte
- Une synthèse du rapport : nb de pages à définir ; sous parties...
- Un rappel méthodologique
- Une analyse
- Des conclusions
- Des recommandations

Le rapport peut comporter des annexes telles que les TDR de l'évaluation, la liste des personnes rencontrées, le CR des études de terrain, les instruments de collecte de l'information...

Le rapport final devra être remis en 5 exemplaires papiers et sous format numérique.

Il sera remis à Grandir Dignement au plus tard en février 2024.

Le 16/08/2023

MULER Hélène

Directrice générale

partenariat@grandirdignement.org



Annexe 1 : CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Soutenir les États et la société civile locale dans la structuration et le renforcement des mesures et peines alternatives à la détention et/ou aux poursuites judiciaires (MPAD/PJ) des ECL	Un dispositif judiciaire et socioéducatif basé sur les mesures et peines alternatives à la détention et/ou aux poursuites judiciaires (MPAD/PJ), axé sur l'insertion des enfants en conflit avec la loi, est effectif en s'appuyant sur l'action synergique et complémentaire des juridictions, des agents étatiques et des organisations de la société civile.	<p>Nombre de mesures et peines alternatives à la détention et/ou aux poursuites judiciaires (MPAD/PJ) ordonnées au niveau national sur les 3 années de projet</p> <p>Liste nationale des structures en charge des accompagnements socioéducatifs intégré au système de prise en charge des ECL</p> <p>Nombre de projets liés au dispositif judiciaire et socioéducatif portés par des OSC locales</p>
Objectif(s) spécifique(s) (Et sous-objectifs spécifiques)	<p>OS 1 : Ancrer la pratique judiciaire du recours aux MPAD/PJ des ECL sur le territoire national</p> <p>OS 2 : Suivi socio-professionnelle des ECL sur la période MPAD/PJ et post-</p>	<p>OS 1 : Dans chaque pays d'intervention, par l'engagement de l'État et de ses composantes, les 5 juridictions privilégient les MPAD/PJ pour les ECL sur le recours à la détention.</p> <p>OS 2 : Dans chaque pays d'intervention, une prise en charge socioéducatif de l'ECL à finalité d'insertion sur la période MPAD/PJ + 6 mois (post-judiciaire) est systématisé dans 5 localités de premier ordre.</p>	<p>OS1 : Document organisationnel des services/ Nb et type d'ordonnances de MPAD/PJ</p> <p>OS2 : Document organisationnel des services/ Nb et type de suivis post-judiciaire</p>

	<p>judiciaire par des services cogérés GD/OSC dans 5 localités / pays d'intervention</p> <p>OS 3 : Positionner les OSC/communautés locales comme acteurs centraux de promotion et plaidoyer des MPAD/PJ</p>	<p>OS 3 : Dans chaque pays d'intervention, 2 projets sont développés par des OSC locales en faveur de l'insertion des ECL et/ou contre la stigmatisation de ce public.</p>	<p>OS3 : projets proposés, retenus et engagés par des OSC locales dans le cadre du système de prise en charge global des enfants en conflit avec la loi</p>
Résultats attendus	<p>OS 1 :</p> <p>R1 : Les juges recourent en priorité aux MPAD/PJ pour les ECL au détriment de la mise en détention.</p> <p>R2 : Les étudiant.es en école de magistrature suivent un module de formation spécifique sur les MPAD/PJ.</p> <p>OS 2 :</p> <p>R1 : Des services de prise en charge socioéducative MPAD/PJ cogérés par GD et des OSC locales sont consolidés/ouverts</p> <p>R2 : L'État reconnaît officiellement un secteur associatif habilité pour tout suivi socioéducatif d'ECL en MPAD/PJ</p>	<p>OS 1</p> <p>R1 : Dans chacune des 5 juridictions par pays, sur des périodes équivalentes et successives, le ratio ECL en GAV/ECL en MPAD/PJ est supérieur au ratio ECL en CAV/ECL incarcéré</p> <p>R2 : Un module de formation spécifique aux MPAD/PJ est intégré au cursus des étudiants magistrats.</p> <p>OS2</p> <p>R1 : Dans chacune des localités par pays, des services cogérés par GD/OC locales suivent au moins 80% des mineurs concernés par une MPAD/PJ sur un accompagnement socio-professionnel couvrant la durée de la mesure et une période post-judiciaire</p> <p>R2 : Des OSC reçoivent une habilitation officielle pour effectuer des accompagnements socioéducatifs dans le cadre des MPAD/PJ</p>	<p>OS 1</p> <p>Documents organisationnels des services-MPAD/PJ</p> <p>Nb d'ECL déférés devant le juge des enfants</p> <p>Nb de MPA ordonnés par juridiction</p> <p>Programme/cycle de formation des écoles de la magistrature</p> <p>OS2 :</p> <p>Documents relatifs au suivi socio-éducatif des ECL</p> <p>Listes d'habilitation des services sociaux</p> <p>Arrêté ministériel portant validation des OSC habilités et des conditions d'intégration.</p>

	<p>R3 : L'intérêt des MPAD/PJ est évalué et quantifié régulièrement sur les critères liés à l'insertion et au recul de la récidive</p> <p>OS 3 :</p> <p>R1 : Les OSC sont en mesure de proposer des projets dans le domaine socio-judiciaire en appui du système de prise en charge des ECL</p> <p>R2 : Des réunions d'information et modules de sensibilisation relatifs au système de prise en charge des ECL sont organisés à destination des familles, communautés, organes traditionnels et religieux, corps d'influence de la société</p>	<p>R3 : Un outil de mesure de la performance des MPAD/PJ est adopté officiellement par le Ministère de la justice</p> <p>OS3 :</p> <p>R1 : 2 projets par pays d'intervention sont proposés liés au système de prise en charge socioéducative à finalité d'insertion des ECL</p> <p>R2 : 2 événements par an et par pays d'intervention sont organisés par les OSC parties prenantes du système de prise en charge socioéducative à finalité d'insertion des ECL</p>	<p>Document ministériel attestant l'utilisation de l'outil de mesure de performance des MPAD/PJ</p> <p>OS3 :</p> <p>Dépôt des projets lors de réponse à appels à projets ou proposition spontanée</p> <p>Documents de communication</p> <p>CR des événements</p> <p>Ensemble de photos, vidéos et interview captés lors des événements</p>
<p>Activités à développer</p>	<p>OS1</p> <p>R1 :</p> <p>1.1 : Sur la base des évaluations de la NIONG AFD phase 1, établir une méthodologie à partir de ratios mesurant le recours aux MPAD/PJ par rapport à la mise en détention.</p> <p>1.2 : Effectuer des études présentant la progression ou régression du recours aux MPAD/PJ par rapport à la mise en détention dans les 5 juridictions par pays.</p>	<p>OS1 :</p> <p>R1 :</p> <p>Dans chaque pays-cible :</p> <p>-1 document de méthodologie permettant de mieux mesurer le niveau du recours des MPA par les juridictions</p> <p>- 1 étude / an sur le niveau de recours aux MPA par rapport à la mise en détention dans les 5 juridictions et transmission aux partenaires ministériels (+ présentation aux séminaires) au plan national</p> <p>- 1 étude diffusée auprès des autorités ministérielles compétentes sur les intérêts de la déjudiciarisation en lien avec la législation en vigueur</p>	<p>OS1 :</p> <p>Document méthodologique sur la mesure de l'appropriation des MPAD/PJ par magistrats</p> <p>6 Études sur le niveau/évolution du recours aux MPAD/PJ</p> <p>Étude « Déjudiciarisation » et mode de diffusion</p> <p>Comptes-rendus de formation auprès des juges</p> <p>Liste de participation aux formations.</p>

	<p>1.3 Mener une étude & un plaidoyer relatif à la déjudiciarisation (réparation/conciliation/médiation...)</p> <p>R2 :</p> <p>2.1 Soutenir la conception d'un module de formation/sensibilisation MPAD/PJ à destination des écoles de la magistrature.</p> <p>2.2 Participer à la tenue des formations MPAD/PJ au sein des écoles de la magistrature.</p> <p>2.3 Promouvoir la création d'une filière spécifique Justice des mineurs avec dominante sur les MPAD/PJ.</p> <p>OS 2</p> <p>R1</p> <p>1.1 : Identifier de nouvelles OSC/administrations décentralisées susceptibles de mettre en œuvre la MPAD/PJ et suivi post-judiciaire.</p> <p>1.2 : Organiser une formation de base à destination des OSC partenaires sur le suivi socioéducatif et le lien avec les autorités judiciaires dans le cadre des MPAD/PJ.</p> <p>1.3 Structurer/consolider/implanter les services de MPAD/PJ en cogestion avec OSC en lien avec juridictions et Services de police</p>	<p>R2</p> <p>Dans chaque pays-cible :</p> <p>-1 module de formation/sensibilisation MPAD/PJ adapté à la législation nationale (outils + méthodologie de la formation)</p> <p>-2 formations/sensibilisations MPAD/PJ par année à l'école de la magistrature à partir de la deuxième année du projet.</p> <p>- Plaidoyer sur l'ouverture d'une filière spécifique Justice des mineurs</p> <p>OS 2</p> <p>R1</p> <p>Dans chaque pays-cible :</p> <p>1 identification dans chaque localité d'une OSC locale ou administration décentralisée capable de mener des suivis socioéducatifs.</p> <p>1 formation initiale de 2 jours avec chaque OSC identifiée sur le thème du suivi socioéducatif des ECL.</p> <p>1 ouverture quotidienne du service de MPA en cogestion GD/OSC locale/administration décentralisée, auprès des juridictions et poste de police, pour promouvoir et assurer les suivis des MPAD/PJ auprès d'environ 700 ECL (450 à Madagascar et 250 au Niger)</p>	<p>Evaluation des participants à l'issue des formations</p> <p>Plan de formation/cursus spécialisé sur la justice des mineurs</p> <p>OS2 :</p> <p>R1 :</p> <p>Ordonnances des MPAD/PJ</p> <p>Éléments relatifs au suivi des ECL (CR visites à domicile, projets individuels, rapports aux magistrats...)</p> <p>CR réunion</p> <p>Fiche de présence aux analyses de la pratique et aux formations</p> <p>Documents liés au recrutement</p> <p>Charte de bonne pratique avec signatures des différentes parties prenantes</p> <p>Documents de missions (ordre de mission ; planning ; évaluations ; photos ; CR...)</p> <p>Étude sur l'insertion en MDPAD/PJ</p> <p>R2</p> <p>Charte de bonne pratique / cahier des charges</p>
--	---	---	---

	<p>spécialisés sur l'enfance pour identifier l'environnement social du jeune au plus tôt et promouvoir la déjudiciarisation.</p> <p>1.4 Renforcer en lien avec OSC partenaires les capacités des jeunes en matière de compétences de vie</p> <p>R2</p> <p>2.1 : Faire valider le cahier des charges / critères pour déterminer les critères de l'habilitation ministérielle pour l'OSC.</p> <p>2.2 Promouvoir la création d'un registre officiel des OSC habilitées pour le suivi en MPAD/PJ</p> <p>2.3 Conception d'une formation dédiée aux OSC souhaitant rejoindre le secteur des OSC habilitées.</p> <p>R3 :</p>	<p>1 formation / trimestre / localité dispensée (dont 6 sur la dimension genre) à destination de l'équipe Grandir Dignement/OSC locale ou administration territoriale</p> <p>Recrutement de travailleurs sociaux GD complétant les ressources humaines des OSC locales dans le cadre de la cogestion.</p> <p>1 atelier / trimestre / localité à destination des ECL bénéficiant de MPAD/PJ suivis par les travailleurs sociaux des services (dont des groupes de parole/échange territoriale sur la dimension genre)</p> <p>R2</p> <p>-1 charte de bonne pratique / cahier des charges des suivis en MPA est signée par chaque OSC ou service de l'administration, et validée par Ministère de la justice</p> <p>-1 registre officiel des associations habilitées est adopté par le Ministère de la justice</p> <p>- 1 module de formation initial est créé portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode, bonnes pratiques et échanges sur l'accompagnement socioéducatif à finalité d'insertion ; ▪ Lien avec l'autorité judiciaire ; ▪ Module sur la dimension Genre + ABDE (Approche Basée sur les Droits de l'enfant) ; ▪ Indicateurs de réussite et techniques d'évaluation <p>R3 : Dans chaque pays-cible :</p> <p>3 Réunions de concertation pour réajuster/adopter l'outil</p>	<p>Registre officiel des associations habilitées MPAD/PJ</p> <p>Documents de formation</p> <p>Compte-rendu de formation auprès des OSC</p> <p>Liste de participation aux formations.</p> <p>Evaluation des participants à l'issue des formations</p> <p>R3 :</p> <p>Proposition outil de mesure de la performance des MPAD/PJ</p> <p>CR des 3 réunions de concertation</p> <p>Document présentant l'outil de performance des MPAD/PJ</p> <p>3 études / pays concernant l'efficacité des MPAD/PJ sur le plan de l'insertion</p>
--	---	--	---

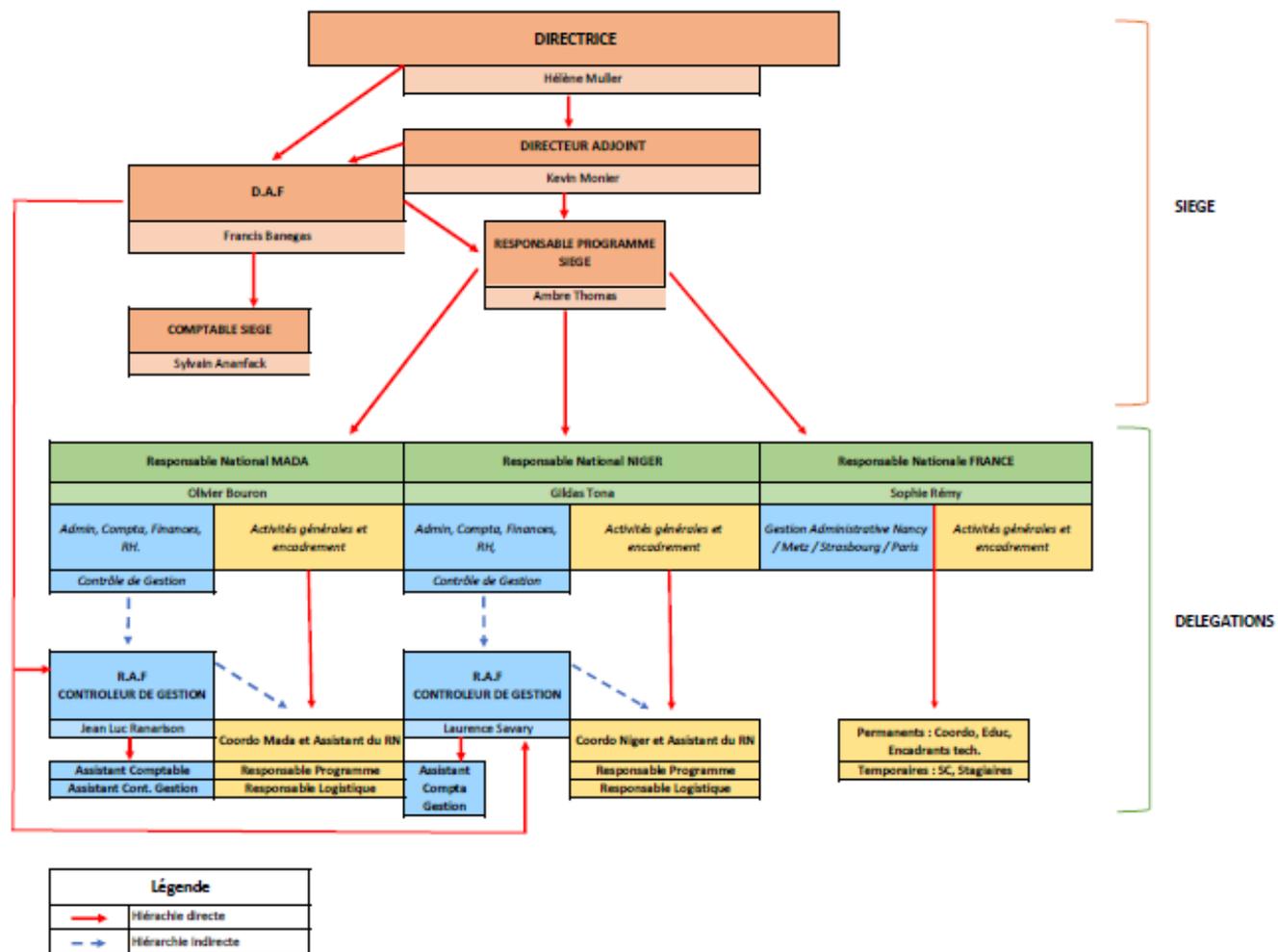
	<p>3.1 Sur la base des évaluations de la NIONG AFD phase 1, établir une proposition d'outil de mesure de performance des MPAD/PJ</p> <p>3.2 : Appuyer l'adoption de l'outil de mesure de performance des MPAD/PJ sur les enjeux d'insertion/remobilisation/resocialisation/récidive...</p> <p>3.3 Accompagner la mise en pratique de l'outil à travers la production d'études annuelles et restitution devant les parties prenantes de la justice des mineurs (magistrats ; Ministères ; OSC/ONG du secteur...)</p> <p><u>OS3</u></p> <p>R1</p> <p>1.1 Partager lors d'une réunion interministérielle les résultats des consultations Phase 1 AFD aux OSC ou service de l'administration déjà impliqués ou en voie d'implication dans l'accompagnement d'ECL en MPA</p> <p>1.2 Accompagner les OSC vers la conception et proposition de projets socio-judiciaires à l'attention du SCAC ou autres bailleurs</p> <p>1.3 : Partager lors d'un séminaire final les réussites et difficultés dans la conduite des projets socio-judiciaires en présence des autorités judiciaires et ministérielles</p>	<p>1 outil de performance des MPAD/PJ sur les enjeux d'insertion/remobilisation/resocialisation/récidive...</p> <p>Sur la base de l'outil de mesure, 1 étude / an sur le niveau d'insertion et effet sur la récidive des MPAD/PJ dans les 5 juridictions et transmission aux partenaires ministériels (+ présentation au séminaire final)</p> <p><u>OS3</u> :</p> <p>R1 :</p> <p>Dans chaque pays-cible :</p> <p>-1 conférence « restitution de la phase 1 AFD » sur une journée,</p> <p>-2 projets proposés et financés par SCAC ou autre bailleur.</p> <p>- 10 jours de formation initiale à la conception et gestion de projet, à destination des OSC</p> <p>-1 séminaire final du projet de 3 jours</p> <p>- 1 conférence de presse en présence de GD / MIN JUS / OSC partenaires</p> <p>R2 :</p>	<p><u>OS3</u> :</p> <p>R1 :</p> <p>Documents de séminaire (TdR ; planning ; photos ; liste des participants ; évaluations conclusives ; CR...)</p> <p>Outils d'appui à la conception/gestion de projet</p> <p>Documents de formation</p> <p>CR des séances d'échanges-débats.</p> <p>Enregistrement de la conférence de presse</p> <p>R2 :</p> <p>Documents de formations (TdR ; planning ; photos ; liste des participants ; évaluations conclusives ; CR...)</p> <p>Documents d'activités ou événements (planning ; évaluations ; photos ; CR...)</p> <p>Création culturelle internationale.</p>
--	---	--	---

	<p>1.4 Présenter les avancées du projet et l'implication de la société civile lors d'une conférence de presse</p> <p>R2</p> <p>2.1 : Accompagner/appuyer les OSC vers l'organisation de sensibilisations des acteurs communautaires et traditionnels</p> <p>2.2 : Accompagner/appuyer les OSC vers l'organisation de réunions d'informations avec les acteurs étatiques et autorités judiciaires.</p> <p>2.3 : Accompagner/appuyer les OSC vers la production d'un support de communication/culturel innovant en faveur de la prise en charge globale des ECL (en lien avec GD France)</p>	<p>Dans chaque pays-cible (en appui technique et financier des OSC) :</p> <p>-2 activités de sensibilisation et d'échanges / an avec les acteurs communautaires et traditionnels</p> <p>-1 réunions d'information / an / OSC avec les acteurs étatiques et autorités judiciaires.</p> <p>-1 Conception d'un projet culturel commun (logique inter-associative) Madagascar, Niger et France, en lien avec GD France.</p>	
--	---	---	--

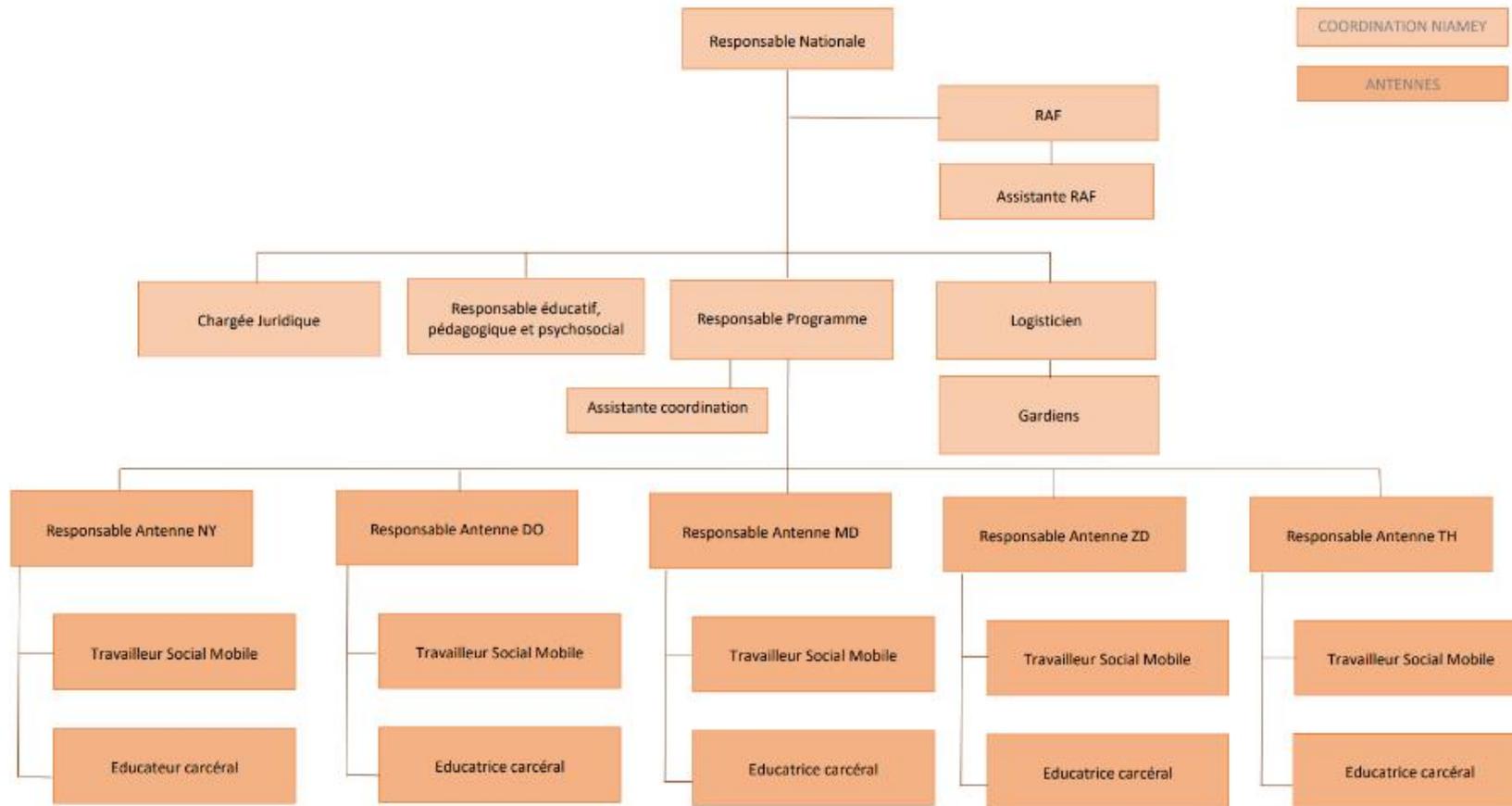
Annexe 2 : ORGANIGRAMMES



ORGANIGRAMME ADMIN - GRANDIR DIGNEMENT

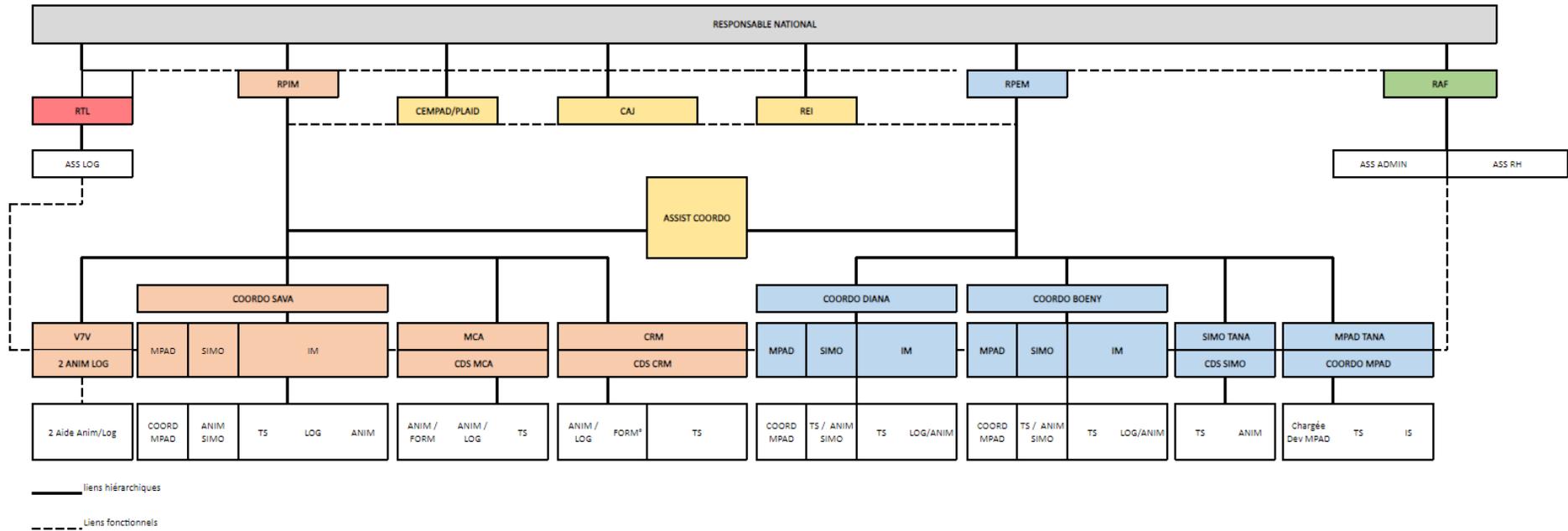


Organigramme de la structure de Grandir Dignement - Niger 2023



**Les récents troubles politiques en août 2023 au Niger ont amené des modifications de l'organigramme, toutefois cette version ci-dessus a prévalu sur la quasi-totalité des 3 ans d'action.*

Organigramme de la structure de Grandir Dignement – Madagascar 2023



Lexique Grandir Dignement

AGR : Activité Génératrice de Revenus

AP : Administration Pénitentiaire

AS : Assistant.e Social

CAJ : Chargé des Affaires Juridiques

CEMPAD : Chargé des Mesures et Peines Alternatives à la Détention

CRJ : Centre de Rééducation de Joffreville

CRM : Centre de Rééducation de Mandrosoa

DAP : Directeur.trice de l'Administration Pénitentiaire

ECL : Enfant en Conflit avec la Loi

EP : Etablissement Pénitentier

FPTSD : Formation Professionnalisante en Travail Social et Développement

GD : Grandir Dignement

ISTS : Institut Supérieur du Travail Social

JE : Juge des Enfants

LP : Liberté Provisoire

LS : Liberté Surveillée

MCA : Maison Centrale d'Antanimora

MCJ : Mananjary

MCM : Maison Centrale de Manakara

Minjus : Ministère de la Justice

Minsan : Ministère de la santé

MPA : Mesures et Peines Alternatives

MPAD : Mesures et Peines Alternatives à la Détention

OSC : Organisation de la Société Civile

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

QM : Quartier pour Mineurs

RN : Responsable National

RTL : Responsable Technique et Logistique

SIMO : Service d'Insertion Milieu Ouvert

TPI : Tribunal de Premier Instance

TS : Travailleurs Sociaux

TSM : Travailleurs Sociaux Mobiles

V7V : Vatovavy Fitovinany

VAD : Visite à Domicile